

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Annie Vaillancourt et monsieur le conseiller Daniel Boisclair.

---

276-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

277-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
  2. Revue de l'ordre du jour
  3. Déclaration de conflit d'intérêts
  4. Soumissions - Contrats de déneigement ECH-02 et ECH-03 (2019-2022)
  5. Adjudication de contrat pour la fourniture de compteurs d'eau
  6. Avis de motion - Règlement 554-2019 modifiant le règlement sur les travaux municipaux 504-2016
  7. Adoption du projet de règlement 554-2019 modifiant le règlement sur les travaux municipaux 504-2016
  8. Avis de motion - Règlement 555-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011
  9. Adoption du projet de règlement 555-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011
  10. Avis de motion - Règlement 556-2019, modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011
  11. Adoption du projet de règlement 556-2019, modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011
  12. Engagement envers la MRC Maria-Chapdelaine à modifier le règlement d'urbanisme
  13. Entente pour cession de lot (parc industriel Est)
  14. Questions du public
  15. Levée de l'assemblée
- 

278-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

279-2019

SOUSSIONS - CONTRATS DE DÉNEIGEMENT  
ECH-02 ET ECH-03 (2019-2022) :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SOUMISSIONNAIRE	ANNÉES			NOTES
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
<b>ECH-02</b>				
G. Lévesque Terrassement	75 000 \$	78 000 \$	79 900 \$	Conforme
Fernand Boilard inc.	72 500 \$	72 500 \$	72 500 \$	Conforme
<b>ECH-03</b>				
G. Lévesque Terrassement	150 000 \$	160 000 \$	170 000 \$	Conforme

\*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal accorde le contrat de déneigement ECH-02 pour le secteur des rangs 5, 8, 10 et Nord au plus bas soumissionnaire conforme, soit Fernand Boilard inc. au coût total de 217 500 \$ plus taxes pour les trois années, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 12 septembre 2019.
- b) Que le conseil municipal accorde le contrat de déneigement ECH-03 pour les rues à l'intérieur du périmètre urbain au plus bas soumissionnaire conforme, soit G. Lévesque Terrassement au coût total de 480 000 \$ plus taxes pour les trois années, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 12 septembre 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

280-2019

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA  
FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU :

CONSIDÉRANT l'analyse par la firme Norda Stelo des soumissions reçues :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX	NOTE
Compteurs d'eau du Québec	105 217.56 \$	Conforme
Les Compteurs Lecompte	107 875.84 \$	Conforme

\*Taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture des compteurs d'eau au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Compteurs d'eau du Québec" au coût total de 105 217.56 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 18 septembre 2019 et analysée par la firme Norda Stelo.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

281-2019

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 554-2019  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TRAVAUX  
MUNICIPAUX 504-2016 :

Monsieur le conseiller Jocelyn Robert dépose un avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 554-2019 modifiant le règlement sur les travaux municipaux 504-2016 afin d'alléger les procédures et permettre que des travaux puissent être exécutés par un requérant, tel un promoteur, autre que la Ville elle-même.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

---

282-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 554-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX 504-2016 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 554-2019 modifiant le règlement sur les travaux municipaux 504-2016 afin d'alléger les procédures et permettre que des travaux puissent être exécutés par un requérant, tel un promoteur, autre que la Ville elle-même.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

283-2019

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 555-2019, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 :

Monsieur le conseiller Jocelyn Robert dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de:

- Favoriser le développement de certains types d'entreprises au sein de ses parcs industriels existants et non dans les quartiers résidentiels;
- Faciliter la gestion du stationnement et des accès d'une entreprise de mécanique existante.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

---

284-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 555-2019, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 555-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de :

- Favoriser le développement de certains types d'entreprises au sein de ses parcs industriels existants et non dans les quartiers résidentiels;
- Faciliter la gestion du stationnement et des accès d'une entreprise de mécanique existante.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

285-2019

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 556-2019, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 427-2011 :

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011 afin de:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

- Alléger le processus de demande d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un site d'extraction;
- Alléger le processus de demande d'un certificat d'autorisation pour le déplacement d'un bâtiment principal.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

---

286-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 556-2019, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT 427-2011 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 556-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificat 427-2011 et ses amendements afin de:

- Alléger le processus de demande d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un site d'extraction;
- Alléger le processus de demande d'un certificat d'autorisation pour le déplacement d'un bâtiment principal.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

287-2019

ENGAGEMENT ENVERS LA MRC MARIA-CHAPDELAINE À MODIFIER LE RÈGLEMENT D'URBANISME :

CONSIDÉRANT qu'une demande adressée à la CPTAQ sera déposée à la séance du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine le 25 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à insérer dans le plan d'urbanisme des dispositions et des orientations d'aménagement et de développement et à modifier la délimitation du périmètre d'urbanisation et les territoires d'intérêts concernant une partie du territoire des Grands Jardins de Normandin;

CONSIDÉRANT que les vocations envisagées sont non conformes à la réglementation d'urbanisme municipale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la Ville de Normandin s'engage à modifier sa réglementation d'urbanisme municipale, si elle obtient l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

288-2019

ENTENTE POUR CESSION DE LOT (PARC INDUSTRIEL EST) :

CONSIDÉRANT la résolution 87-2019 adoptée le 1er avril 2019, qui autorisait la vente du lot 6284913 à 11077422 Canada inc. dans le secteur du parc industriel Est;

CONSIDÉRANT que dans ledit contrat, est mentionné que l'acquéreur réalisera lui-même les travaux de construction du chemin de façade du terrain (lots 6284913 et 6284916) selon des exigences techniques;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT que la Ville entend céder le lot 6284914, requis pour la construction du chemin, le tout sujet à une rétrocession;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal autorise la cession du lot numéro 6284914 à I 1077422 Canada inc.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la cession pour et au nom de la Ville de Normandin.
- c) Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 266-2019 adoptée le 16 septembre 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

289-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

290-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 18.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière